



Extrait des comptes rendus des conseils municipaux du 30 juin 2017 et du 11 juillet 2017

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS POUR LES SENATORIALES

- Monsieur Serge HEAS a été proclamé au 1er tour et a déclaré accepté le mandat de délégué.
- Monsieur Jean-Pierre CROSSOUARD a été proclamé au 1er tour et a déclaré accepté le mandat de délégué.
- Monsieur David DELARUE a été proclamé au 1er tour et a déclaré accepté le mandat de délégué.
- Madame Marie-Thérèse RAGUIN a été proclamée au 1er tour et a déclaré accepté le mandat de suppléant.
- Monsieur Jean-Michel CHEVALIER a été proclamé au 1er tour et a déclaré accepté le mandat de suppléant.
- Madame Pauline HALLET a été proclamée au 1er tour et a déclaré accepté le mandat de suppléant.

BUDGET ASSAINISSEMENT RESEAU EAUX USEES RD 2

Des travaux étant nécessaire pour ajouter des usagers au réseau d'assainissement, un appel d'offre a été lancé. Le conseil approuve le devis de l'entreprise PECOT, la mieux disante, pour un montant de 33 945 € TTC.

PAVC ET ENDUITS D'USURE 2017

PAVC :

- Parking ancien théâtre
- Voie piétonne « allée des Jardins »

Un appel d'offre a été lancé. Le conseil approuve le devis de l'entreprise HERVE, la mieux disante, pour un montant de 10 800 € TTC.

Enduits d'usure :

- Chemin du Champ de Foire
- La Racoudelais
- De la Garenne à Cimbré

Un appel d'offre a été lancé. Le conseil approuve le devis de l'entreprise HERVE, la mieux disante, pour un montant de 11 031,60 € TTC.



Informations diverses

Le club du Cavusg a besoin de **dirigeants pour encadrer les jeunes de la saison 2017/2018.**

Que vous soyez parents, supporters, joueurs, vous pouvez contacter le **06 27 09 08 28** pour toutes informations complémentaires. En vous remerciant.



**Bien sportivement.
Les membres du CAVUSG**

Ecole Publique des Rochettes

Cette année riche en projets s'achève. En voici quelques-uns :

La mini-semaine

A l'occasion de la « mini-semaine » permettant une coupure de la 5^{ème} période (semaine de l'Ascension), les élèves des deux classes ont participé à des ateliers créatifs sur le cirque, le théâtre, le modelage, le langage et la musique.

Nous avons également ouvert l'école aux parents lors des « cafés des parents » qui ont permis des échanges enrichissants avec les enseignantes des deux classes, notre maîtresse surnuméraire et les membres du réseau d'aide.

La ferme de la Garlais

Pour achever cette année sur le thème de la ferme, nous sommes allés à la ferme pédagogique de Derval le lundi 26 juin. Les enfants ont ainsi appris le cheminement du lait : du pré jusqu'à la fabrication du beurre, en passant par la salle de traite et les caresses aux veaux !

Fêtes des écoles

La fête des écoles a eu lieu le 1^{er} juillet à Petit Auverné.

Les élèves de maternelle ont dansé sur « la ferme de mon tonton », les grands ont dansé le rock avant de laisser place aux élèves de Petit Auverné.

Festival de films

Mardi 4 juillet, les 4 classes du RPI ont présenté les 4 films créés par les élèves. Ce fut un grand moment qui a rassemblé près de 200 personnes, mettant ainsi en valeur les nombreuses heures de travail en lecture, musique et arts visuels! Les élèves de maternelle ont présenté « les œufs de Paulette » et les grands « la petite poule rousse »



Alexandra Monnier, professeur des TPS PS MS est mutée à l'école de Pannecé. L'équipe regrettera cette enseignante de qualité qui s'est investie pendant 7 années avec bienveillance auprès des élèves.

Bonnes vacances à toutes et tous....et à la rentrée.

Ecole Privée St Michel

La kermesse du 24 juin dernier a ponctué cette année scolaire 2016/2017 à l'école Saint Michel.

Les 90 élèves des 4 classes se sont succédés tout au long de l'après-midi sur la scène ensoleillée ; les danses, les chants et autres nombreuses scénettes de théâtre interprétées par les CM ont ravi le public venu applaudir les élèves. Aussi chacun a pu faire des balades à poney, jeux, pêche à la ligne, maquillage...et se restaurer.



Cette journée festive fut également l'occasion de remercier M. Thierry Beaudoin pour les 9 dernières années passées à la présidence de l'OGEC. Il y a quelques mois, il a été remplacé par Mme Sabrina Pitré.

Le soir, un repas a conclu cette après-midi très conviviale !



DECHETTERIES - HORAIRES D'ETE

	PETIT AUVERNE	ROUGE
Lundi	14h – 19h	9h – 12h
Mardi		
Mercredi	9h – 12h	14h – 19h
Jeudi		
Vendredi	14h – 19h	
Samedi	14h – 18h	9h – 12h

	CHATEAUBRIANT	SOUDAN
Lundi	14h – 19h	
Mardi	14h – 19h	
Mercredi	14h – 19h	14h – 19h
Jeudi	14h – 19h	
Vendredi	14h – 19h	
Samedi	9h – 12h et 14h – 18h	9h – 12h

PETIT RAPPEL DES REGLES DE CIVISMES, pour le bien vivre ensemble...

Ramasser les déjections canines

Rien de plus désagréable (voire dangereux) que de déraper gravement sur une déjection canine. La commune dispose de distributeurs de sacs de récupérations des déjections canines. Nous rappelons que les propriétaires de chien « contrevenants » sont passibles d'une amende de 35 euros.

Ne pas faire de bruit

La tonte des pelouses est autorisée du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30, le samedi de 9 h à 12 h et de 15 à 19 h et le dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h. Il est également de bon ton de ne pas bricoler trop tôt le matin ni trop tard le soir, notamment le dimanche.

Ramasser ses poubelles

Il est demandé à tous de veiller à ramasser les poubelles dès lors que la collecte a été effectuée.

Taille des haies et entretien des terrains

Le code de voirie oblige chacun à veiller au bon entretien de ses haies afin que celles-ci ne débordent pas sur le domaine public empêchant alors le cheminement des piétons sur les trottoirs et gênant la visibilité des automobilistes, motards ou cyclistes...Il en est de même pour l'entretien des terrains (chardons...).

Ne pas procéder à des brûlis

Particuliers comme professionnels ne doivent pas procéder à des brûlis (brûlage de déchets ménagers, déchets verts, résidus de taille de haies et arbustes...). Ces pratiques sont en effet interdites par la loi, et ce durant toute l'année en zone péri-urbaine et rurale lorsqu'il existe pour la commune un système de collecte et de déchetterie.



60 ans
et +



APPEL À
CANDIDATURES

Le Conseil des sages

Pourquoi pas vous ?

Partagez vos compétences et votre expérience au sein d'une instance consultative de réflexion et de proposition, destinée à améliorer la qualité de vie de l'ensemble des habitants de nos 26 communes.

Plus d'infos auprès de la Communauté de Communes
au 02 28 04 09 49
ou par mail : administration.generale@cc-chateaubriant-derval.fr

RECHERCHE CORRESPONDANT JOURNAUX

Nous n'avons plus de correspondant **Ouest France** sur notre commune depuis le 1^{er} mars 2017. Si quelqu'un est intéressé pour relater ce qui se passe dans notre commune, il peut contacter directement le journal concerné.

Fauchage raisonné Préserver l'environnement et la sécurité



Afin de protéger la biodiversité, le Département de Loire-Atlantique a recours au fauchage raisonné le long des routes, pratique consistant à respecter le rythme naturel de la végétation tout en veillant à la sécurité des usagers.

Le Département assure la modernisation, l'aménagement et l'entretien des **4 300 km de routes départementales** de Loire-Atlantique. Pour préserver l'environnement, une démarche de fauchage raisonné des accotements est mise en place chaque année au printemps.

Qu'est-ce que le fauchage raisonné ?

Cette pratique consiste à adapter les périodes et la fréquence de fauchage au **rythme naturel de la végétation** afin de préserver l'habitat de la petite faune et éviter la repousse trop rapide de l'herbe et des plantes envahissantes. Les sections pouvant présenter un risque pour la **sécurité des usagers** (intersections, virages serrés...) sont surveillées et traitées en priorité afin de maintenir une bonne visibilité de la route. Grâce à une organisation adaptée, la pratique du fauchage raisonné permet également de limiter les interventions et donc le coût pour la collectivité.

Quelles sont les périodes de fauchage ?

Les agents du Département interviennent à trois périodes :

- ✓ **début mai**, lorsque la végétation atteint une hauteur supérieure à 40 cm. Seules les zones présentant un risque pour la visibilité sont alors traitées,
- ✓ **début juin**, sur l'ensemble du réseau routier, lorsque la flore arrive à maturité,
- ✓ **à partir du 15 septembre**, pour des actions correctrices ponctuelles sur le réseau.

Les agents du Département entretiennent le réseau routier pour garantir votre sûreté. Merci de veiller à la sécurité de chacun en baissant significativement votre vitesse à l'approche de la zone de fauchage et en doublant uniquement lorsque la route est dégagée.

Informations sur les conditions de circulation sur les routes départementales, le pont de Saint-Nazaire, les bacs de Loire et les ponts de Mauves-sur-Loire :
inforoutes.loire-atlantique.fr



NOUVEAU sur la commune

**Service à la personne proposé par Le Bar Restaurant
« La Tranche de l'Art » - 33 rue de la libération**

Livraison de votre repas chaud et complet à domicile

Tél : 02 40 55 41 61



Carte nationale d'identité, passeports, immatriculation, permis de conduire

VOS DÉMARCHES EN LIGNE 24h/24, 7j/7

PLUS FACILE

Vos demandes de délivrance de titres se simplifient avec un service public accessible en ligne 24h/24, 7j/7. Un seul compte pour toutes vos démarches sur :

www.ants.gouv.fr

PLUS RAPIDE

Comment s'inscrire ?

1. Je crée mon compte ANTS,
2. Je remplis mon formulaire de demande ou pré-demande en ligne (rubrique Mon Espace).

DES DIFFICULTÉS ?

Pour faciliter vos démarches, la préfecture de la Loire-Atlantique vous accompagne en proposant :

- un point numérique avec accès à Internet pour effectuer vos démarches en toute autonomie ;
 - un accompagnement par un médiateur pour l'utilisation de ce point numérique et vous apporter des informations sur votre dossier, ou réaliser une téléprocédure...
- 6 quai Ceineray - Nantes du lundi au vendredi de 9h30 à 15h30



AVIS AUX LECTEURS

Les comptes rendus de conseil municipal sont affichés en mairie. Vous pouvez vous manifester dans le futur courrier des lecteurs qui sera ensuite approuvé par la Commission. (A déposer au plus tard le 30 du mois pour distribution fin du mois suivant). Merci.
Bulletin municipal mensuel gratuit publié par la commune de Saint Julien de Vouvantes (456 ex).
Directeur de la publication : Serge HEAS, Maire.